

Nom	Prénom
École	

Direction
Téléphone

Important : Les activités admissibles sont énumérées au verso. Si l'activité choisie ne figure pas dans cette liste, l'élève devra la faire approuver par écrit par la direction de l'école. Ce formulaire devrait être remis à sa conseillère ou son conseiller en orientation à chaque fois qu'il termine des heures de service communautaire.

Description de l'activité effectuée et langue parlée	Nombre d'heures, date et lieu de l'activité	Signature
Description de l'activité <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	Nombre d'heures	Nom du superviseur ou de la superviseure (en lettres moulées)
	Date(s) de l'activité	Signature du superviseur ou de la superviseure
	Lieu de l'activité	Téléphone
Description de l'activité <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	Nombre d'heures	Nom du superviseur ou de la superviseure (en lettres moulées)
	Date(s) de l'activité	Signature du superviseur ou de la superviseure
	Lieu de l'activité	Téléphone
Total d'heures complétées		

Signature de l'élève	année	mois	jour

Signature du parent / tuteur / tutrice	année mois jour

Signature de la direction	année	mois	jour

Signature de la personne qui inscrit les heures de service communautaire au <i>Relevé de notes de l'Ontario</i>	année mois jour

Les renseignements recueillis seront utilisés uniquement dans le cadre des activités de service communautaire exigées pour l'obtention du *Diplôme d'études secondaires de l'Ontario* (DÉSO) : ils ne pourront être transmis à d'autres personnes ou organismes et serviront uniquement à suivre le cheminement de l'élève. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec la direction ou le personnel en orientation scolaire de l'école.

Activités admissibles

Pour que l'activité soit admissible, l'élève doit cocher oui pour chacun des items suivants.

- L'activité est à but non lucratif.
- L'activité est non rémunérée.
- L'activité appuie une communauté en besoin.
- L'activité a lieu avant ou après les heures de classe, la fin de semaine ou durant les vacances.
- L'activité n'est pas le prolongement d'une activité liée à un cours crédité.
- L'activité n'est pas le prolongement d'un cours suivi à l'extérieur de l'école.

L'élève doit pouvoir cocher au moins un type d'activité.

L'activité permet :

- la participation à des activités organisées par des organismes reconnus qui profitent à une communauté (*p. ex., le Bal de neige, les festivals, les foires communautaires, les téléthons, etc.*);
- d'appuyer des activités récréatives dans des centres communautaires, des centres d'accueil pour personnes âgées, des hôpitaux, des camps de jeunes à but non lucratif, des garderies à but non lucratif, etc.;
- d'offrir son aide à des personnes handicapées ou en perte d'autonomie à la maison à condition d'être parrainé par un organisme communautaire;
- de faire du tutorat avant ou après les heures de classe auprès d'élèves de l'élémentaire ou du secondaire dans une institution scolaire ou un organisme communautaire;
- de participer à des projets communautaires d'ordre écologique ou humanitaire avec ou pour un organisme;
- de participer à une activité à l'extérieur de l'école liée à un club ou une équipe sportive à condition qu'elle ne s'inscrive pas dans une activité obligatoire ou une collecte de fonds pour le club ou l'équipe.

Si l'activité choisie ne figure pas dans cette liste, l'élève devra la faire approuver par écrit par la direction de l'école ou sa conseillère ou son conseiller d'orientation.

Activités inadmissibles

- L'activité est rémunérée.
- L'activité serait normalement accomplie par un employé rémunéré dans le lieu de travail.
- L'activité est le prolongement de l'enseignement dans une classe ou dans un cours auquel l'élève est inscrit (*p. ex., éducation coopérative, observation au poste de travail, expérience de travail*).
- L'activité a lieu durant les heures normales d'enseignement de la journée scolaire.
- L'activité a lieu dans une société minière ou forestière et l'élève est âgé de moins de 16 ans.
- L'activité a lieu dans une usine et l'élève est âgé de moins de 15 ans.
- L'activité se déroule dans un lieu de travail autre qu'une usine et l'élève est âgé de moins de 14 ans et n'est pas accompagné par un adulte.
- L'activité exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages.
- L'activité exige l'administration à une autre personne d'un médicament ou une intervention médicale.
- L'activité exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.
- L'activité exige de posséder les connaissances de travailleurs dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial.
- L'activité se rapporte au secteur bancaire ou exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, d'antiquités ou d'autres objets précieux.
- L'activité est constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève, c'est-à-dire les travaux ménagers et d'entretien du terrain, ou est reliée à ses loisirs.
- L'activité est reliée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux (*p. ex., programmes de service communautaire pour les jeunes contrevenants, programmes de probation*).
- L'activité consiste à faire du porte à porte pour un parti politique, pour recueillir des fonds ou pour faire la promotion d'une personne, d'un groupe ou d'un produit.
- L'activité est reliée à des groupes à tendance raciste, sexiste, ou faisant la promotion, implicite ou explicite, de violence...
- L'activité se déroule au sein d'une entreprise privée.
- L'activité mettrait l'élève en contact direct avec des personnes souffrant de maladies contagieuses ou ayant des comportements agressifs.